

CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le contrat local de santé du pays de Brest est déployé sur l'ensemble du pays. Chaque EPCI du territoire est signataire du document et s'engage, à partir de ses compétences, à soutenir sa mise en œuvre pour une durée de 5 ans.

Les actions liées au CLS se déclinent sur l'ensemble du pays. Certaines actions sont territorialisées sur un ou plusieurs EPCI pour répondre à une problématique spécifique du territoire.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Les Contrats Locaux de Santé sont issus de la loi Hôpitaux Patients Santé et Territoires du 21 juillet 2009.

Ils ont été conçus comme un instrument permettant d'adapter la politique de santé de l'ARS aux besoins de santé du territoire pour lutter plus efficacement contre les inégalités sociales et territoriales de santé, enjeu majeur de santé publique.

LA DEMARCHE ENGAGEE DANS LE PAYS DE BREST

Afin d'identifier les priorités de santé et les échelons d'intervention pertinents ainsi que de mobiliser les acteurs locaux, une mission préfiguratrice a été conduite jusqu'à décembre 2018 sur le territoire du Pays de Brest. Animée par le Pôle métropolitain en lien avec l'ARS, la démarche de préfiguration a permis l'élaboration d'un diagnostic de santé partagé et la définition de priorités de santé qui se traduisent dans un plan d'actions.

Le plan d'actions a été réalisé à l'échelle de Pays avec des déclinaisons par EPCI afin de tenir compte des spécificités territoriales.

DES PRIORITES DE SANTE IDENTIFIEES ET PARTAGEES

Les travaux de diagnostic du CLS ont permis d'identifier 5 enjeux majeurs d'intervention sur le territoire qui ont été traduits en actions:

- *Améliorer l'accès aux soins (consolider la démographie médicale, coordination des parcours de soins et de santé et accès aux soins des personnes en situation de précarité sociale)*
- *Améliorer la prise en charge de la souffrance psychique et des pathologies mentales/promouvoir le bien-être*
- *Renforcer la dynamique de prévention et de promotion de la santé notamment autour des conduites addictives*
- *Accompagner le vieillissement du territoire.*
- *Informier, coordonner, valoriser, favoriser l'interconnaissance*

Au total, une cinquantaine de fiches actions ont été rédigées en concertation avec les acteurs du projet en prenant en compte les spécificités des territoires identifiées lors de la phase diagnostic et des priorités mis en avant par les élus. Elles sont regroupées autour de 4 axes :

Axe 1 : Promotion de la santé

Axe 2 : Accès aux soins de premier recours et développement de l'exercice coordonné ;

Axe 3 : Populations vulnérables et leurs aidants

Axe 4 : Innovation et participation citoyenne : Des nombreux porteurs d'actions sont identifiés dont les EPCI qui pourront assurer la mise en œuvre selon leurs compétences respectives.

Le contrat rédigé est désormais en phase signature, La liste des signataires est la suivante :

- Agence Régional de Santé
- Pôle métropolitain du Pays de Brest
- Communauté de communes des Abers
- Communauté Lesneven Côte des Légendes
- Communauté de communes du pays d'Iroise
- Communauté de communes Crozon- Aulne maritime
- Communauté de communes pays de Landerneau Daoulas
- Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay
- Brest métropole
- Ville de Brest
- Préfecture du Finistère
- Conseil régional
- Conseil départemental
- CPAM
- MSA d'Armorique
- CARSAT

Signature le mercredi 26 juin 2019 à Hanvec